

Paris, le 24 juillet 2021

A l'attention du Secrétaire général du Conseil constitutionnel

A/S : contribution extérieure concernant la saisine relative à la loi confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme

Les organisations signataires de cette contribution extérieure, dont les activités se tiennent dans le cadre du régime mettant en œuvre la liberté d'enseignement, sont directement concernées par le texte visé en objet (associations de parents pratiquant l'enseignement en famille, association de soutien à un réseau d'écoles privées hors contrat, association de soutien aux écoles hors privées contrat, association familiale, et cours par correspondance).

Ces organisations signataires demandent au Conseil constitutionnel de bien vouloir déclarer inconstitutionnelles les dispositions faisant l'objet de la note jointe, qui a été rédigée par le professeur P. Delvolvé, membre de l'Institut, ainsi que les professeurs P. Egéa, X. Bioy, et N. Sild.

Ils remercient le Conseil constitutionnel de son action au service de la défense des libertés fondamentales et le prient de bien vouloir agréer l'expression de leur haute considération.

Association Créer son école

Association Loi 1901

Siège : 29 allée des bocages ; 78110 Le Vésinet

Représentée par sa présidente, Madame Anne Coffinier

